

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« POUR LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 23 ET 24 JUIN 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Rapport 188 – Santé publique

Exposé des motifs

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) est un organisme scientifique sous statut associatif. Il est un acteur central de la connaissance autour de la santé dans notre région de par sa mission de centre de ressources mais aussi d'expertise pour les collectivités. Malgré une mission transversale, il subsiste un manque de connaissances en matière de santé-environnement.

Certaines régions comme la Nouvelle-Aquitaine et l'Île-de-France ont constaté cette lacune et ont constitué leur Observatoire Régional en Santé Environnement, ORSE, chargé de lancer ou approfondir la connaissance, souvent en complément des travaux de l'ORS, de l'ARS ou de la DREAL.

En Pays de la Loire, alors que les questions de santé environnementale ne manquent pas, il est nécessaire de mettre en place un organisme indépendant et fiable qui sera en mesure de se saisir des problématiques du territoire. Cette demande est régulièrement renouvelée par les collectifs

d'habitants et de nombreux professionnels de la santé qui déplorent la difficulté à pouvoir obtenir le déclenchement d'études et d'expertises multifactorielles et transversales.

Ainsi, nous vous proposons de créer une branche « Santé environnementale » au sein de l'Observatoire régional de la santé et de revoir ses moyens en conséquence. Il aura trois principales missions :

- Produire de la connaissance sur la situation régionale : à cet effet, l'ORSE aura la responsabilité d'engager de la recherche active, publique et indépendante ;
- Identifier les risques environnementaux dans les territoires de notre région ;
- Répondre au besoin de concertation et de médiation entre tous les acteurs de la santé environnementale y compris les collectifs et associations citoyennes.

Délibéré :

Dans le cadre de l'Ambition 5 « Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé », ajouter :

- Objectif : améliorer la connaissance autour de la santé environnementale en Pays de la Loire
 - **Mesure : créer une branche « Santé environnementale » au sein de l'Observatoire régional de la santé à triple vocation :**
 - La production de recherches indépendantes et publiques sur les thématiques de santé-environnement.
 - L'identification des risques environnementaux dans les territoires de la région.
 - Des espaces de rencontre et de dialogue pour tous les acteurs de la santé environnementale.



Gaëlle Rougeron
Conseillère régionale